

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-06-1-01

Date de convocation :

19/06/2024

Nombre de membres en
exercice : **15**

Nombre de présents : 10

Absents : 4

Suffrages exprimés : 11

Procurations : 1

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**OBJET : MODIFICATION DES
STATUTS DU SPANC66**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Catllar (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Josette PUJOL, Maire.

Présents : Josette PUJOL, Gérald BARJAVEL, Pierre BES, Laurent ALBECQ, Séverine PRADEILLE, Sandrine LECOMTE, Nicole ARQUER, Henri DECHARTRE, Laëtitia GILLES, Nadège SELVA.

Procurations : Léa BARJAVEL à Gérald BARJAVEL

Absents : Michel BOFFA, Céline SEMENOU, Laurent ASTRUCH, Catherine PECH

Mme Nicole ARQUER est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au conseil municipal la délibération n° 09/2024 du 28/03/2024 du comité syndical du Syndicat pour l'Assainissement Non Collectif (SPANC66) approuvant la modification de l'article 4 des statuts du dit syndicat fixant le siège à l'adresse suivante : Bureaux du Parc, Allée de Barcelone, Bâtiment C à Toulouges.

Cette modification doit faire l'objet d'une délibération de l'ensemble des communes membres du SPANC66.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **D'approuver** la modification de l'article 4 des statuts du SPANC66 fixant le siège du syndicat Bureaux du Parc, Allée de Barcelone, Bâtiment C à Toulouges.
- **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Josette PUJOL.

